

## Kerlonnet

Le village se situe à 200 du ruisseau de Pont-Christ, à l'écart de l'ancienne route reliant vers le sud le bourg de Pluvigner au bourg de Brech, dont il est beaucoup plus proche. Une exploitation agricole y est toujours en activité, avec quelques nouvelles constructions depuis le 18e siècle.



Louis BURGUIN et Perrine ALLAIN (n°100-101) sont tous les deux originaires de Kerbiquet en BRECH, où ils se sont mariés en 1757, après avoir été très tôt orphelins de père. Ils partent ensuite travailler dans divers villages, dont la Vraie-Croix en PLUMERGAT, où naît leur fils Julien BURGUIN (n°50). Vers 1765, ils s'installent définitivement à Kerlonnet, avec semble-t'il, une bonne fortune. Dès Octobre 1768, ils prêtent 780L par constitut à Joseph LE MENTEC de Kerdelhué en BRECH. La somme est partiellement remboursée deux ans et demi plus tard.

B2048 - Sénéchaussée d'Auray - 04/03/1771

Témoins

- Louis BURGUIN de Kerlonnet en PLUVIGNER.
- Joseph LE MENTEC de Kerhuelhué en BRECH.

Quittance

Louis BURGUIN a reçu de Joseph LE MENTEC la somme de 480L à valoir sur celle de 780L de principal porté en l'acte de constitution passé entre eux le 3 Octobre 1768, au même rapport. Il donne quittance sauf pour la somme de 300L restante, qu'il réserve vers le dit LE MENTEC avec intérêts au denier vingt cinq à commencer à courir ce jour à lui faire le 1er paiement de 12L ce jour, tous intérêts ayant été payés jusqu'à ce jour.

L'installation de Louis BURGUIN à Kerlonnet n'est peut-être pas un hasard. En effet, le 29 Septembre 1709, son grand-oncle André BURGUIN, résidant ordinairement à Kerguibrant en BRECH, obtient devant le notaire royal HENRY, un bail à ferme sur Kerlonnet. Le prisage de la tenue s'élève alors à 1230L 11s 6d, devant la juridiction de PLUVIGNER<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Inventaire après décès de André BURGUIN (B1946 - Sénéchaussée d'Auray - 17-18/09/1720)

L'exploitation de Kerlonnet est à domaine congéable sous Monsieur et Madame DE CINTRE, ainsi que sous Monsieur LA COUDRAY et la Demoiselle GUITTON. Les terres réunies sont étendues, car les outils agricoles sont assez nombreux : 8 faucilles à blé, 6 fléaux, 5 sarcloirs, 4 êtrespes... L'étable abrite une jument grise, une chèvre, deux cochons, cinq poules, un coq et treize bovins dont deux grands boeufs et sept vaches de différentes couleurs. De nombreuses activités secondaires sont pratiquées : la menuiserie avec un grand établi, des tarières, un vilebrequin, la forge avec une enclume, un marteau, des tenailles, le filage avec un braie, deux dévidoirs, deux travoirs, l'élaboration du cidre avec un pressoir, ses ustensiles, l'apiculture avec cinq ruches.

Répartis dans deux pièces, les meubles comprennent une table longue à coulisse, quatre lits avec leurs bancs-coffres, trois armoires, dont deux à deux battants. Quelques uns sont vieux, dont une chaise de paille. Dans le coin cuisine, sont remarquables un beurrier en faïence, un plat en étain, un passe-lait en cuivre jaune, un gobelet en verre, et une vaisselle en conséquence de la taille de la famille, puisque huit enfants atteignent l'âge adulte. Avec un bon patrimoine, le foyer pourrait vivre mieux, mais Louis BURGUIN se contente lui-même de douze chemises, un gilet, une culotte, deux vestes, un chapeau noir et une paire de soulier pour meilleurs vêtements.

D'après une quittance de rente foncière de 1781, Louis BURGUIN possède une tenue au Magouero en PLUMERGAT, non loin de Kerlonnet sur la rive opposée du Loch. Il sous-loue certainement cette exploitation, et entretient des relations avec les gens du coin, dont ceux du village de Trédoué, dont sont originaires les BAUDET. Le 1er Février 1780 à Plumergat, ses aînés Anne et Julien BURGUIN (n°50) épousent respectivement Gilles et Jeanne BAUDET (n°51).

Agé de 56 ans, Louis BURGUIN décède le 14 Juin 1782 à Kerlonnet. Il est inhumé le lendemain en présence notamment de son fils Julien BURGUIN, de son beau-frère Jean ALLAIN. Le même jour devant la cour d'Auray, sa veuve est nommée tutrice des six enfants mineurs leur restant de leur mariage. L'inventaire mobilier est effectué le mois suivant. Il s'élève à 1200L dont près de la moitié pour le bétail. Perrine ALLAIN détient aussi une très importante somme de 1950L, sans doute destinée à une transaction immobilière imminente. Après avoir bien éduqué ses enfants et en avoir marié d'autres, elle meurt le 18 Floréal an III, 07 Mai 1795, à Kerlonnet.

B1702 - Sénéchaussée d'Auray - 15/06/1782

Décret de tutelle

Perrine ALLAIN de Kerlonnet en PLUVIGNER, veuve de Louis BURGUIN décédé le 14 Juin au dit village dans une tenue à domaine congéable de Mr LA COUDRAY, déclare lui rester de son mariage six enfants mineurs à savoir : Marie 18 ans, Jeanne 16, Perrine 15, Alexis 13, Louis 11 et Julienne 2 ans.

Témoins paternels

- 1 - Mathurin BURGUIN de Kerbiquet en BRECH, cousin germain aux mineurs.
- 2- Julien HERVE de Kerguillart Langrou en PLUMERGAT, cousin germain au défunt.
- 3- Joseph HERVE de Kerguillart Langrou en PLUMERGAT, cousin germain au défunt.
- 4- Vincent LE PORT du bourg de BRECH, cousin germain au défunt.
- 5- Jean LE PORT de Kerbiquet en BRECH, cousin germain au défunt.
- 6- Mathurin BAUDET de Kervelelle en BRECH, cousin germain au défunt.

Témoins maternels

- 7- Jean ALLAIN de Kerbiquet en BRECH, frère de la veuve.
- 8- Julien ALLAIN de Bodano en PLUMERGAT, cousin germain aux mineurs par alliance.
- 9- Marc KERVADEC de Kervalch en BRECH, cousin germain à la veuve par alliance.
- 10- Vincent KERMORVAN de Kerbiquet en BRECH, cousin germain à la veuve.
- 11- Joseph LE GLOANIC de Kergourve en BRECH, cousin germain à la veuve.

Ils nomment Perrine ALLAIN tutrice de ses enfants mineurs.

*Inventaire après décès de Louis BURGUIN  
de Kerlonnet en PLUVIGNER*

A la requête de sa veuve Perrine ALLAIN, tutrice des six enfants mineurs issus de leur mariage.

Greffier : François TASSEL de St Gildas d'AURAY.

Priseurs : Joseph LE CLANCHE de Botquelen et Julien KERAUDRAN de Kerlonnet.

Témoins : Mathurin BAUDET et Julien ALLAIN, parents aux mineurs.

MEUBLES (121L - 10,1%)

1 table longue à coulisse.....	6L
1 lit avec ses accoutrements mode de Campagne, près de la porte.....	16L 10s
1 banc clos à 2 têtes, près de celui-ci.....	5L
1 lit avis la porte avec ses accoutrements .....	9L
1 banc ou escabeau près de celui-ci.....	3L
1 lit avis la fenêtre avec ses accoutrements, mode de Campagne .....	13L 10s
1 lit près de la cheminée avec ses accoutrements, mode de Campagne .....	4L 10s
1 banc clos à 2 têtes, près de celui-ci.....	3L
1 banc ou escabeau près de la table .....	2s
1 vieille chaise de paille .....	5s
2 vieux coffres plats .....	6L
1 vieille armoire à 2 battants .....	15L
1 armoire à 2 battants (scellées).....	24L
1 petite armoire à 2 étages .....	12L
2 trépiers.....	3L 10s
1 chandelier de fer.....	3s

LINGE ET VETEMENTS (108L 4s - 9,0%)

10 draps en chanvre ou en réparaon.....	25L
3 draps en chanvre.....	9L
1 grande et 1 petite nappe.....	1L 4s
12 chemises en chanvre ou en lin .....	18L
2 vestes, 1 gilet, 1 culotte, 1 chapeau noir & 1 paire de souliers au défunt .....	12L
les hardes de la veuve.....	36L
7 poches de grosse toile de diverses grandeurs .....	7L

USTENSILES DE CUISINE (54L 16s - 4,6%)

1 bassin d'airain moyen .....	9L
1 petit bassin d'airain .....	2L
1 bassin de potin .....	3L
1 mauvais petit bassin de potin .....	2s
1 grand bassin d'airain .....	15L
1 marmite de potin, son couvercle et sa louche.....	6L
1 poêle grasse.....	1L 10s
1 seille, 1 petite baille à cercles de bois .....	10s
1 buie à eau, 1 pot de grosse terre.....	5s
1 bouteille & 1 gobelet en verre .....	4s
1 entonnoir en bois .....	4s
1 maie à pâte .....	3L
1 cage à écuelles, 7 écuelles & 7 cuillères de bois .....	18s
1 passe-lait de cuivre jaune, 2 jades de bois .....	1L
1 ribot en terre, ses ustensiles, 9 pots à lait de grosse terre.....	1L 10s
1 plat d'étain .....	1L 10s
1 plat et 2 assiettes de grosse terre .....	6s
1 beurrier en faï ence.....	3s
2 bouts de barrique servant de charnier.....	1L 10s
2 grandes huches .....	4L 10s
2 grandes ruches de paille .....	10s
8 ruches de paille à pâte.....	1L
2 barriques effonçées .....	1L

Pluvigner

MATERIEL & USTENSILES AGRICOLES (140L 7s - 11,7%)

1 charrette ferrée, son bois & clais .....	36L	8 faucilles à blé .....	3L
1 vieille charrette non ferrée, son bois et clais ..	9L	4 râtaux en fer.....	1L 10s
1 charrue, son soc couteau avant-train, ses attirails		5 sarcloirs .....	12s
.....	7L	1 faux, son enclume et son marteau .....	5L
1 herse.....	5s	2 serpes .....	2L
4 brouettes .....	2L 8s	1 petite herminette.....	1L
1 braie.....	3L	3 cribles .....	12s
2 travoirs et 2 dévidoirs .....	1L 10s	6 fléaux .....	1L 10s
1 presse à cidre et ses ustensiles .....	4L	2 tamis en crin .....	10s
1 grand établi de menuisier .....	10s	1 javelot.....	10s
2 tarières, 1 vilebrequin et 2 ciseaux.....	1L	1 barre de fer, 1 pigue en fer.....	7L 10s
1 petite paire de tenailles et 1 marteau .....	1L	1 petite scie.....	3s
1 parroir de fer.....	10s	1 vieux fusil.....	4L
3 tranches de fer.....	7L 10s	1 croc à peser.....	2L 10s
2 grandes êtrepes .....	12L	1 mesure d'un quart .....	1L
2 autres êtrepes .....	4L 10s	3 fûts de barriques vides .....	4L 10s
2 pelles de fer.....	6L	5 planches et 2 bouts de planches .....	1L 10s
3 fourches de fer à 3 doigts .....	3L 15s	1 corde à charrette.....	1L 10s
2 crocs à deux doigts .....	1L	1 collier et les attirails du cheval .....	12s

ANIMAUX (543L - 45,2%)

2 grands boeufs avec les jougs et harnais .....	180L
1 jument grise avec sa sangle et bride .....	48L
7 vaches de différentes couleurs et grandeurs .....	231L
3 petits taureaux, 1 génisse d'un an, 1 chèvre .....	19L 10s
2 cochons .....	48L
5 poules, 1 coq.....	1L 10s
5 ruches à abeilles .....	15L

PRODUITS AGRICOLES (232L 10s - 19,4%)

7 perrées ½le millet .....	165L
2 perrées ½le seigle .....	45L
40 écheveaux de fil de chanvre et d'étoupe.....	22L 10s

ARGENT LIQUIDE : 1950L

TOTAL GENERAL : 3150L 7s (1200L 7s sans argent)

BATIMENTS

1 maison à feu - 1 autre maison nommée ER GAMBRE - 1 étable - 1 cardy - Grenier.

PAPIERS

A) Grosse en papier d'un acte de baillée à domaine congéable pour 9 ans des édifices d'une tenue à Kerlonnet en PLUVIGNER, consenti à Louis BURGUIN x Perrine ALLAIN, par Monsieur et Madame de CINTRE, au rapport de DELPHIN, notaire à Pluvigner, en date du 14/11/1774. Quittance du 31/10/1781 d'une rente foncière sur Kerlonnet, pour l'année échue le 29/08.

B) Quittance de rente foncière du 29/09/1781 sur une tenue au Magouero en PLUMERGAT, consenti par le sieur DUPARC, faisant pour le seigneur de ROBIEN, foncier, à Louis BURGUIN, domanier pour l'année échue le 29/08.

C) Quittance de rente du 03/11/1781 pour un convenant et terre par-dehors situés aux appartenances de Kerlonnet, consenti à Louis BURGUIN, superficier, par la Dlle GUITTON, foncière, pour l'année échue le 29/08.

Aîné de la famille, Julien BURGUIN (n°50) succède sur l'exploitation familiale. Le 30 Juillet 1800, il se partage avec ses sept frères et soeurs les biens mobiliers des parents d'une valeur de 2000F<sup>2</sup>. Mais la succession immobilière, évaluée à 3000F, est plus tardive, en raison des renchéissements d'alliance. Frère de Julien, Louis BURGUIN s'est installé aux Saints en GRAND-CHAMP après son mariage avec Marie LE GOVIC, fille d'un second mariage de Jeanne LE DREAU (n°103). Cette Jeanne LE DREAU est aussi la belle-mère de Julien BURGUIN. Ce n'est qu'après son décès en Janvier 1804 que se déclenche le règlement de plusieurs successions, dont celle de Kerlonnet. Le 30 Septembre, pour racheter les édifices des Saints, Louis BURGUIN est obligé de vendre le dernier huitième des immeubles de Kerlonnet qu'il

<sup>2</sup> 17C260 : table des co-partageants. Minute CLOUEREK du 11 Thermidor VIII non trouvée à ce jour.

Pluvigner

manque à son frère Julien. Le même jour, ce dernier reçoit 600F de son beau-frère Marc BAUDET, pour la vente d'un quart des édifices de Trédoué en PLUMERGAT.

6E3273 - Minutes COHELEACH - 8 Vendémiaire XIII

Témoins

- Louis BURGUIN, laboureur aux Saints en GRAND-CHAMP.
- Julien BURGUIN cultivateur x Jeanne BAUDET, de Kerlonnet en PLUVIGNER.

Biens

1/8e indivis dans édifices, superficies, stus, engrais et droits réparatoires à Kerlonnet en PLUVIGNER

Vente

Julien BURGUIN, déjà propriétaire des 7 autres 8e des biens, acquiert le 1/8e restant de Louis BURGUIN pour la somme de 375F. Cependant seuls 159F sont payés, car Louis BURGUIN doit 216F à Julien BURGUIN depuis l'acte du 08/03/1804.

A Kerlonnet, Jeanne BAUDET décède à 57 ans le 23 Avril 1819, son mari Julien BURGUIN à 66 ans le 13 Février 1827. A leur inhumation est toujours présent leur beau-fils Thuriau LE ROL, époux depuis le 19 Février 1819 de Marie BURGUIN (n°24-25). Peu avant son mariage, Thuriau travaille à Kerlegano en PLUVIGNER, mais il est né à Poulblaye en PLOEMEL et son père réside à Locmaria-er-Houet en LANDEVANT. Bien que tous ses enfants naissent à Kerlonnet, il ne semble pas devenir le chef de l'exploitation. En 1835, sur la ferme voisine, Julien KERMORVAN succède à son défunt père Mathurin, âgé de 70 ans, grand ami des BURGUIN. Ce dernier est notamment témoin à la naissance en 1824 de Jean-Louis LE ROL (n°12), l'un des aînés de la famille. Peut-être par mésentente avec Julien KERMORVAN, Thuriau LE ROL et sa famille partent pour le village du Liscouet, toujours en PLUVIGNER. En 1840, l'exploitation de Kerlonnet appartient à Jean-Marie LE GUENNEC pour les édifices, aux HUCHET DE CINTRE pour le foncier. Un frère cadet de Marie BURGUIN, Jean, réside aux Saints en GRAND-CHAMP.

Matrice cadastrale par section de Pluvigner - 1840

*Le village de Kerlonnet dépend de la section Y10. Les bâtiments appartiennent à :*

Section	Désignation	Aire (m2)	Edificier	Foncier
Y10-37	Maison et sol	390	Jean-Marie LE GUENNEC	HUCHET DE CINTRE
Y10-38	Four et sol	142	idem	idem
Y10-42	Maisons et sol	1460	Julien KERMORVAN	Veuve Etienne MARY

NDRL : D'autres terrains ont pour fonciers les EZANNO et les CONDE, pour édificiers la veuve LE MATE et la veuve Sébastien AUDRAN.